

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS83

présenté par  
Mme Clergeau, rapporteure

-----

### ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'accord »

les mots :

« la communication à l'organisme mentionné à l'article L. 133-5-10 du présent code de l'accord écrit et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement d'une précision supprimée par le Sénat.